

Image not found or type unknown



Date limite de livraison non respectée pour un véhicule neuf

Par **Iannick59**, le **17/05/2010** à **20:14**

Bonjour, j'ai commandé une voiture neuve le 27/03/2010, j'ai versé la somme de 798.70 euros d'acompte, il me restera 21000 euros à régler à la livraison (avec reprise du vieux véhicule). La date limite de livraison est le 21/05/2010. Le garage vient de téléphoner pour me dire que la livraison est décalée à la première quinzaine de juin, voir mi-juin 2010. Ma question est la suivante, ai-je le droit de réclamer des pénalités de retard et quel montant? Ou au pire puis-je annuler la vente? Merci d'avance pour votre aide. Cordialement Lannick